

## COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 MAI 2021

**Présents :** CALVET Guy, FRIGOLA Dominique, PAROL Frédéric, VILLEROY-ATLE Eulalie, CALVET Carole, DUPONT Fabrice, COLSON Christian, MEUNIER Paul, BRICAULT Marie-Noëlle.

**Absents avec procuration :** JOURDA Sofiya à MEUNIER Paul

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** CALVET Carole

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé exceptionnellement à la salle des fêtes en raison des règles sanitaires imposées par le Covid-19.

### **ORDRE DU JOUR**

### **DÉLIBÉRATIONS**

-  Affectation des subventions aux associations.
-  Modification du tableau des effectifs.
-  Création du poste adjoint administratif à 20h/semaine à compter du 01 juin 2021.
-  Décision modificative n°1 : Virement de crédit de compte « Dépenses imprévues » et du compte « Bâtiments publics » sur le compte « Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertion »

### **AFFAIRES IMPORTANTES**

-  Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.
-  Proposition d'adhésion au SYDEEL 66.
-  Extinction des lampadaires la nuit.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Présentation du PNR
- Informations sur le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 du SITV Lesquerde.
- Roussillon aménagement

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

## **Approbation du précédent compte rendu du 02 avril 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2021 est approuvé,

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT

## **Affectation des subventions aux associations.**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée qu'il convient de statuer sur les subventions à attribuer aux Associations et Organismes pour l'année 2020.

**COMPTE 6574 du BUDGET PRIMITIF 2020. TOTAL : 2 000 €**

- AFP Saint Arnac	250 €
- ASA Saint Arnac	250 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Paul de F	200 €
- Campagn'Arts	50 €
- Association d'aide à domicile du canton de St Paul de F	300 €
- SPA	50 €
- Restaurant du Cœur	50 €

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer les subventions aux associations

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT

## **Modification du tableau des effectifs.**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Conformément** à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Considérant** l'embauche de Camille PASTOU dans le service administratif

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Création d'un emploi dans la filière administrative.

Et d'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire De service
<b>Filière administrative</b> (Adjoint administratif)	C	1	30 h
	C	1	20 h
<b>Filière technique</b> (Adjoint Technique)	C	1	28 h
	C	0	15h
	Hors catégorie (emploi d'avenir)	1	25h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la mairie de Saint Arnac Chapitre 6411 et 64162.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les divers documents relatifs à cet évènement.

**Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.**

**La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.**

## **Création du poste adjoint administratif à 20h/semaine à compter du 01 juin 2021.**

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un agent administratif pour le poste de secrétaire de mairie.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité** ;

### **DÉCIDE :**

La création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 H.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 358 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.**

**La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.**

**■ Décision modificative n°1 : Virement de crédit de compte « Dépenses imprévues » et du compte « Bâtiments publics » sur le compte « Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertion »**

Budget : COMMUNAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2021

Correction du solde d'exécution de la section d'investissement.

Décision modificative n°1

Délibération n° 2021-017 du 7 mai 2021 - Virement de crédit, correction du solde d'exécution de la section d'investissement, augmentation de crédit pour les comptes 203 et 2131.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Solde d'exécution de la sect° d'investisse	001	H.O.	6 697,07			
Frais d'études, de recherche et de dévelo				203	H.O.	19 000,00
Bâtiments publics				2131	H.O.	5 533,60
Investissement dépenses			6 697,07			24 533,60
	Solde		17 836,53			
Solde d'exécution de la sect° d'investisse				001	H.O.	17 836,53
Investissement recettes						17 836,53
	Solde		17 836,53			

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

## AFFAIRES IMPORTANTES

### Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

1<sup>er</sup> tour : dimanche 20 juin

2<sup>nd</sup> tour : dimanche 27 juin

8H – 13H	13H – 18H
Dominique FRIGOLA	Guy CALVET
Eulalie ATLE-VILLEROY	Frédéric PAROL
Christian COLSON	Carole CALVET
Fabrice DUPONT	Sofiya JOURDA
Marie-Noëlle BRICAULT	Paul MEUNIER

**Veillez à respecter les gestes barrières.**

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**

### Proposition d'adhésion au SYDEEL 66.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDEEL souhaite créer une assistance mutualisée pour le recouvrement des redevances d'occupation du domaine public.

Après présentation de ce type d'adhésion l'assemblée délibérante demande à Monsieur le Maire de prendre des renseignements auprès du SYDEEL afin de mettre au vote la délibération au prochain conseil municipal.

### Extinction des lampadaires la nuit.

Après un long débat sur ce sujet, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de prendre des renseignements concernant la possibilité d'extinction des luminaires auprès de Monsieur MACIERA.

De même, nous demanderons à la population, leur avis sur une période d'essais possible entre octobre et juin.

## AFFAIRES DIVERSES

- **Présentation du PNR.**

Présentation faite par Paul MEUNIER, délégué du PNR, concernant l'amélioration des économies d'énergie, la pose de photovoltaïque sur toiture ainsi que les projets participatifs et l'éco-construction.

- **Informations sur le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 du SITV Lesquerde.**

Les délégués, Fabrice DUPONT et Christian COLSON nous font part de la réunion du SITV et la présentation du compte administratif 2020 ainsi que le budget 2021.

Fabrice et Christian souhaitent que l'on remercie la commune de Lesquerde qui a fait don d'une subvention au SITV bien qu'elle ne soit plus rattachée au syndicat.

Monsieur le Maire propose d'envoyer une carte de remerciements au nom du conseil à l'équipe municipale de Lesquerde.

- **Roussillon aménagement.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Roussillon aménagement est intervenue pour le contrôle de l'amiante et nous sommes en attente d'une proposition de date pour une prochaine réunion où le PNR sera invité à participer.

Fin de la séance à 23h15.

À Saint-Arnac, le 07 Mai 2021

Le Maire  
Guy CALVET

